**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**Toute commande de travaux implique de la part du client l’acceptation sans réserve des conditions générales ci-dessous et la renonciation à ses propres conditions, sauf convention spéciale contraire écrite.**

**Article 1 : Objet et champ d'application**

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres émises, ventes et livraisons effectuées et/ou tout contrat conclu par la SARL MULTI SERVICES DEPANNAGE, 06 rue de Comporté, 77640 Courcelles Sous Jouarre SIRET 492 215 546 00010, dénommée ci-après « le vendeur », ainsi qu'à toutes les activités ou transactions afférentes intervenant avec le cocontractant concerné, dénommé ci-après « l'acheteur ».

1.2 Les présentes conditions générales de vente concernent les produits et services ayant trait l'activité « Bâtiment » et aux aménagements extérieurs et intérieurs dans des lieux publics ou privés; tels que travaux de maçonnerie, plomberie, électricité, peinture, pose de revêtements de sol, couverture et menuiserie, sans que cette liste soit limitative.

1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle.

**Article 2 : Offres commerciales**

Toutes les offres du vendeur ne sont engageantes que si elles comportent un délai de validité.

**Article 3 : Commandes**

3.1 Seules seront prises en compte les commandes émanant du client sous forme de contrat, ou sur lettre à en-tête de celui-ci, par télécopie ou courrier à son ordre ou utilisant les formulaires fournis par notre Société et les commandes par téléphone, sous l'express réserve de leur confirmation écrite, par le client.

3.2 Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par l'acheteur ne pourra être prise en compte par le vendeur que si la demande est faite par écrit y compris télécopie ou courrier électronique.

3.3 Notre société se réserve le droit d'annuler unilatéralement la commande passée par le client dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ladite commande par nos soins, et ce sans être redevable d'aucune indemnité à l'égard du client.

**Article 4 : Prix**

Les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre. Ils sont libellés en euros. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

**Article 5 : Escompte**

Aucun escompte n’est consenti en cas de paiement anticipé.

**Article 6 : Livraisons**

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la part du vendeur. Nonobstant cette réserve, le vendeur fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle pourrait indiquer.

**Article 7 : Force Majeure**

La responsabilité de la société MULTI SERVICES DEPANNAGE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou retard dans l’exécution de l’une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d’un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s’entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l’Article 1148 du Code Civil.

**Article 8 : Obligations du Client**

8.1 Le client s'engage à être présent le Premier et Dernier jour des travaux

8.2 Sauf accord écrit des parties, le client prendra à sa charge la remise en état du terrain lors de la réalisation de travaux de type Gros œuvre.

8.3 Pour les travaux de type Second œuvre, le client supportera l'enlèvement du mobilier ou de tout autre objet, Sauf accord écrit des parties.

**Article 9 : Paiements**

9.1 Le prix sera payable selon les modalités suivantes :

- par chèque

- virement bancaire

Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable du vendeur.

9.2 Sauf stipulations contraires, lors de l’acceptation du devis, l’acheteur verse au Prestataire un acompte de 50 % du montant TTC du devis ; 30 % au début du chantier, le solde devant être payé à la livraison du chantier.

**Article 10 : Retards de paiement**

10.1 En présence d'un client non professionnel, tout paiement du prix qui n'aurait pas été effectué quinze jours après mise en demeure portera, de plein droit, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d’intérêt légal. Le taux de l’intérêt légal est celui en vigueur le jour de la livraisons des travaux.

10.2 S'agissant d'un cocontractant professionnel, en application de l'article L 441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture pour le cas où les sommes dues sont payées après cette date.

10.3 L'acheteur serait en outre dans ce cas redevable de frais extrajudiciaires de recouvrement raisonnablement effectués.

**Article 11 : Clause résolutoire**

Si dans les 30 jours de la mise en œuvre de l'article 7 ci-dessus : Retards de paiement, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du vendeur.

**Article 12 : Réserve de propriété**

Les marchandises livrées ne deviennent la propriété de l'acheteur qu'à compter du moment où celui-ci a réglé toutes les créances que le vendeur peut avoir ou obtenir au titre de tous les contrats de vente (antérieurs ou postérieurs) conclus avec l'acheteur et/ou au titre de services ou travaux effectués ou à effectuer par le vendeur.

**Article 13: Limites de responsabilité**

Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur ne pourra excéder le montant du prix payé par le client pour l'exécution des travaux.

**Article 14 : Renonciation**

14.1 Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

14.2 De même la renonciation à une ou plusieurs clause(s) quelconque(s) des présentes n'entraîne en rien la renonciation aux autres clauses, qui demeurent valables en tout état de cause.

**Article 15 : Contestations**

15.1 En cas de réclamation non satisfaite, le client doit impérativement formuler son litige par écrit auprès de notre société. Il formule sa demande à la société par voie postale ou sous forme de courriel à nos adresses habituelles :

Sarl MSD, 6 rue de comporté.77640 Courcelles Sous Jouarre.

[Pascal-msd@orange.fr](mailto:Pascal-msd@orange.fr).

15.2 Notre société s’efforcera, sauf difficultés particulières, de traiter toute demande avérée sous un délai maximal de 3 semaines.

15.3 Conformément à l’Article L 612-1 du code de la consommation, notre société s’est dotée d’un dispositif de médiation.

Si le différend commercial n’est pas résolu, au-delà de 2 mois, vous pourrez vous adresser au médiateur de la consommation selon les modalités suivantes :

Informations et saisine numérique ( par formulaire) des demandes de médiation : [www.mediateurconso-bfc.fr](http://www.mediateurconso-bfc.fr)

Envoi par voie postale des dossiers : C&C-Médiation/37 rue des chênes-25480 MISEREY-SALINES.

15.4 En cas de nécessité, les parties conserveront toute faculté de saisir la juridiction compétente.

**Article 16 : Annulation de commande**

En application de la Loi N° 72-1137 du 22 décembre 1972, l’acheteur dispose d’un délai de 14 jours pour annuler sa commande. Il devra utiliser le formulaire annexé au devis. Il adressera le formulaire de rétractation au vendeur, par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le 14ème jour suivant la date fixée sur le devis. Le cachet de la Poste faisant foi.

**Article 17 : Protection des données :**

En application de l’Article L 223-2 du Code de la Consommation, nous vous informons de votre droit de vous opposer au démarchage téléphonique en vous inscrivant sur le site Internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

**DATE**

**SIGNATURE DU CLIENT**

|  |
| --- |
|  |
| **FORMULAIRE DE RETRACTATION**  **ANNULATION DE COMMANDE (LOI n°72 1 137 du 22 décembre 72)** |
| Conditions : compléter et signer ce formulaire, uniquement si vous souhaitez vous rétracter du bon de commande et l’adresser   par lettre recommandée avec accusé de réception à: |
| **MULTI SERVICES DEPANNAGE 06 RUE DE COMPORTE 77 640 COURCELLES SOUS JOUARRE** |
| **au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande** |
| Je soussigné (e), :  Monsieur, Madame ………………..    Adresse :  vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous : |
| nature des travaux ou marchandises : |
| Date de la commande : |
|  |
| Numéro du devis : |
| Signature du client |